

**Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres de la Caisse populaire Desjardins d'Alma, tenue le lundi 17 avril 2023 à 19 h 30, à la Boîte à bleuets, au 525, rue Sacré-Cœur O., Alma, sous la présidence de monsieur Maxime Tremblay.**

Monsieur Jean Lamoureux, secrétaire, agira également comme animateur. Il souhaite la bienvenue aux participants et informe que le rapport annuel de la caisse et les résultats financiers 2022 sont disponibles sur le site Internet depuis plus de 20 jours.

## **1. Ouverture de l'assemblée**

### **1.1. Mot de bienvenue**

M. Tremblay adresse le mot de bienvenue d'usage aux 50 personnes présentes à cette 86<sup>e</sup> assemblée générale annuelle et présente les gens qui l'accompagnent à l'animation et au soutien.

- M. Richard Villeneuve, directeur général de la Caisse
- Mme Gladys Harvey, vice-présidente du conseil d'administration
- Mme Jany Fortin, présidente du comité Coopération
- M. Jean Lamoureux, secrétaire du CA agira comme secrétaire d'assemblée et sera assisté par madame Sandra Simard

Il précise que le conseil d'administration a choisi d'offrir une formule d'assemblée en présentiel, que le vote sera en direct sur certains sujets alors que d'autres sujets feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours.

### **1.2. Message du président du Mouvement Desjardins**

Présentation du message enregistré pour les membres, par le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins M. Guy Cormier.

## **2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée**

### **2.1. Règles pour participer à l'AGA**

M. Lamoureux explique les règles de fonctionnement et donne quelques précisions afin de faciliter le bon déroulement de l'assemblée, les votes en direct, les interactions et les précisions sur la définition de membres de plein droit.

### **2.2. Nomination des personnes scrutatrices**

Le président déclare l'assemblée officiellement ouverte et procède à la nomination des scrutateurs.

Il recommande :

- Mme Sandra Simard
- M. Marcel Simard

M. (retirer) propose d'adopter la recommandation et est appuyé par Mme (retirer).

Suite au vote, la proposition de nommer Mme Sandra Simard et M. Marcel Simard comme personnes scrutatrices est adoptée à l'unanimité.

### 2.3. Adoption de l'ordre du jour

M. Jean Lamoureux fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée
  - 1.1. Mot de bienvenue
  - 1.2. Message du président du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
  - 2.1. Règles pour participer à l'AGA
  - 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
  - 2.3. Adoption de l'ordre du jour
  - 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 4 avril 2022
3. Retour sur l'année 2022
  - 3.1. Rapport du conseil d'administration
  - 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
  - 3.3. Rapport financier
  - 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
  - 5.1. Adoption de résolutions spéciales
    - 5.1.1. Adoption des modifications au règlement intérieur de la caisse
    - 5.1.2. Adoption des modifications aux statuts de la caisse
  - 5.2. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)  
(vote en différé)
  - 5.3. Élection des membres du conseil d'administration
    - 5.3.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
    - 5.3.2. Rapport du comité de mise en candidature
    - 5.3.3. Élection
  - 5.4. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Mme (retirer) propose l'adoption de l'ordre du jour et la proposition est appuyée par Mme (retirer).

Suite au vote, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 4 avril 2022

Le président rappelle que comme mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, nous n'en ferons pas la lecture ni le résumé. Nous sommes ainsi prêts à procéder à l'adoption.

M. (retirer) propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée de 2022 et la proposition est appuyée par M. (retirer).

Suite au vote, la proposition est adoptée à l'unanimité.

## 3. Retour sur l'année 2022

### 3.1. Rapport du conseil d'administration

Il est maintenant temps de procéder au rapport du conseil d'administration. M. Lamoureux rappelle que la revue annuelle a été déposée sur le site de la Caisse, nous en ferons donc un résumé.

Le président présente d'abord les membres du conseil d'administration :

- M. Maxime Tremblay, président
- Mme Gladys Harvey, vice-présidente
- M. Jean-Yves Lamoureux, secrétaire
- Mme Nicole Dallaire, administratrice
- Mme Joe-Annie Desmeules, administratrice
- Mme Nathalie Duperré, administratrice
- Mme Jany Fortin, administratrice
- Mme Nathalie Gauthier, administratrice
- Mme Annie Gilbert, administratrice
- M. Yann Gosselin-Gaudreault, administrateur
- M. Mario Harvey, administrateur
- M. Michel Desgagné, administrateur
- Mme Caroline Laberge, administratrice
- M. Frédéric Morin, administrateur
- M. Martin Sauvé, administrateur

Il tient à remercier chacun d'entre eux pour leur apport à notre coopérative et d'être de fidèles représentants de nos membres et de notre communauté.

Le président présente le rapport du CA, en décrivant les événements importants qui ont marqué la dernière année, les dossiers importants à venir et nos fiertés :

- Le changement des habitudes des membres;
- Les technologies;
- La hausse des taux d'intérêt;
- La transformation du réseau de distribution, dont la création d'un nouveau Hub;
- Notre implication dans la communauté;
- La volonté d'être premier dans le cœur des gens;
- Le profil collectif enrichi;

Pour terminer, il rappelle aux membres qu'une évolution du nom de la caisse, dans l'objectif de se moderniser et de gagner en efficacité et en clarté dans nos communications, ne signifie pas un changement de mission ni un changement dans l'accompagnement qui leur est offert. La Caisse demeure présente pour l'ensemble de ses membres. La Caisse continuera d'accompagner tous ses membres vers l'autonomie financière, selon les projets de vie et les objectifs de chacun.

### 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Monsieur Jean Lamoureux invite le président, monsieur Maxime Tremblay à présenter le rapport sur la surveillance des règles déontologiques.

Monsieur Maxime Tremblay transmet à l'assemblée le rapport sur la surveillance des règles déontologiques pour la dernière année se terminant le 31 décembre 2022 :

- ✓ Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- ✓ Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- ✓ La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

### 3.3. Rapport financier

On présente tout d'abord une courte capsule vidéo portant sur l'évolution des résultats financiers.

Avant de céder la parole à M. Richard Villeneuve, directeur général, M. Lamoureux invite les membres à regarder une capsule vidéo présentant le rapport financier au 31 décembre 2022.

M. Villeneuve adresse des remerciements aux employés, aux administrateurs, ainsi qu'aux membres, pour ces excellents résultats financiers.

Les membres sont invités par le président à soumettre leurs questions ou leurs commentaires sur certains sujets plus spécifiques. Il précise que si le temps ne permet pas de le faire, un suivi est assuré dans les meilleurs délais.

M. (retirer) demande quelques précisions pour les sujets suivants :

- Nombre de membres versus nombre de citoyens à Alma : On précise que le secteur de la Caisse populaire d'Alma couvre Alma ainsi que le secteur Nord.
- Coûts projet Hub St-Luc : On précise que le projet est estimé environ à 6,5 M\$
- Frais de service : Cette question étant plus personnelle, on assure que M. Girard sera contacté personnellement par un conseiller afin de s'assurer qu'il reçoive l'offre de service adaptée à ses besoins.

M. (retirer) demande si les coûts ont été évalués concernant la modification du nom de la Caisse : on précise que puisque le siège social sera relocalisé au Centre St-Luc, il s'agit d'une opportunité puisque la papeterie sera à revoir de toute façon.

M. (retirer) demande une précision en lien avec le changement de nom de la Caisse, à savoir si cela implique également un changement de nom pour la Caisse d'économie : on précise que chaque entité est distincte.

### 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

M. Lamoureux invite Mme Jany Fortin, présidente du comité coopération à adresser un mot.

Mme Fortin explique le Plan d'engagement et de proximité et explique la vision de l'engagement de la Caisse dans le milieu ainsi que l'implication des administrateurs auprès des organismes.

Une capsule vidéo contenant notre bilan de l'engagement dans le milieu et les détails de nos initiatives de l'année 2022 est présentée.

Pour conclure, M. Lamoureux invite les organismes à soumettre leurs projets via le formulaire disponible sur le site Internet de la Caisse.

## 4. Période de questions

Aucune question n'est soumise.

## 5. Propositions soumises au vote

### 5.1. Adoption de résolutions spéciales

#### 5.1.1. Adoption des modifications au règlement intérieur de la caisse

Le président explique la nature des modifications proposées au Règlement intérieur de la Caisse.

Les modifications seront en vigueur dès l'adoption de la résolution spéciale. Elles seront donc applicables lors des élections à venir lors de la présente assemblée.

ATTENDU QUE le conseil d'administration souhaite abroger et abolir les groupes pour la formation du conseil d'administration, notamment afin de faciliter les élections en favorisant l'approche du profil collectif enrichi;

Il est proposé par : M. (retirer)

Appuyé par : Mme (retirer)

Que la modification suivante soit apportée au Règlement intérieur de la Caisse :

- Que l'Annexe « A » « Conseil d'administration », option « B », soit modifiée de façon à abroger et abolir les groupes pour la formation du conseil d'administration.

Que cette modification entre en vigueur dès son adoption, avant la période des élections prévue lors de l'assemblée générale annuelle du 17 avril 2023.

Proposition adoptée à l'unanimité

### 5.1.2. Adoption des modifications aux statuts de la caisse

Le président explique la nature des modifications proposées aux statuts de la Caisse

**PAR CONSÉQUENT, IL EST DÉCRÉTÉ EN VERTU DE LA PRÉSENTE RÉOLUTION SPÉCIALE CE QUI SUIT :**

1. Le nom de la Caisse, qui se lit actuellement comme suit : « Caisse populaire Desjardins d’Alma » sera modifié pour se lire dorénavant comme suit : « Caisse Desjardins d’Alma », une fois que les statuts de la Caisse auront été modifiés par l’Autorité des marchés financiers;
2. Les statuts de modification qui constatent ce changement de nom sont autorisés et approuvés par l’assemblée générale de la Caisse;
3. La Caisse est autorisée à soumettre la présente résolution spéciale à l’approbation de la Fédération des caisses Desjardins du Québec;
4. Le président du conseil d’administration ou à son défaut, tout autre administrateur, est autorisé(e) à signer les statuts de modification et la requête demandant à l’Autorité des marchés financiers la modification des statuts de même qu’à signer tout autre document nécessaire ou utile pour donner plein effet à la présente résolution spéciale et au changement de nom.
5. Le nom de la Caisse indiqué au paragraphe 1.1 a) de son Règlement intérieur sera remplacé par le nom inscrit aux statuts de modification à la date indiquée pour la prise d’effet de la modification du nom

Mme (retirer) propose l’adoption de la résolution spéciale concernant les modifications des statuts de la Caisse et de l’article 1.1 a) du Règlement intérieur de la Caisse et la proposition est appuyée par Mme (retirer).

La proposition est adoptée à l’unanimité.

### 5.2. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Voici maintenant une capsule vidéo sur l’évolution de la ristourne.

Le directeur général explique maintenant comment :

- le rapport annuel 2022
- et l’évolution de la ristourne

se traduisent dans la proposition pour laquelle les membres seront appelés à voter après les présentations de ce soir.

Il précise que toute la documentation de référence est disponible sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse et que le scénario qui est recommandé par le conseil d’administration est celui que nous estimons le plus avantageux pour l’ensemble de nos membres et de notre communauté; et bien sûr, il est totalement conforme aux encadrements applicables.

Comme nous l’avons vu un peu plus tôt, nos excédents se chiffrent à 10 148 k\$.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS	Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membrés	10 148 k\$
		Affectation aux réserves plus-values et autres éléments
	Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM <sup>2</sup>	346 k\$
	Ajustement net relatif aux ristournes   ANNÉE PRÉCÉDENTE	15 k\$
	<b>Solde des excédents à répartir   AU 31 DÉCEMBRE 2022</b>	<b>43 282 k\$</b>
	Affectation au FADM	(338) k\$
	Affectation à la RRE	(12 234) k\$
	Affectation à la réserve générale	(30 710) k\$
	<b>Solde des excédents à répartir</b>	<b>0</b>

<sup>1</sup> Inclut 2 623 k\$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes

<sup>2</sup> Net d'impôt

| FADM |  
Fonds d'aide au développement du milieu

| RRE |  
Réserve pour ristournes éventuelles



### Proposition sur la répartition des excédents annuels

RISTOURNE VOLUMES <sup>1</sup>	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes			307 k\$
Épargne et placements			267 k\$
Fonds	0,58		150 k\$
Prêts et marges de crédit			773 k\$
RISTOURNE ASSURANCES <sup>2</sup>	23 \$/1 000 \$ de prime		376 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT <sup>2</sup>	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets		184 k\$
RISTOURNE PRODUITS <sup>2</sup>	Montant de 50 \$ <sup>3</sup>		488 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE <sup>2</sup>	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions		53 k\$
<b>TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES</b>			<b>2 598 k\$</b>

<sup>1</sup> Soumise au vote lors de l'assemblée.

<sup>2</sup> Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

<sup>3</sup> Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Mme (retirer) propose la recommandation de partage des excédents, appuyée par M. (retirer).

Cette proposition de l'assemblée, recommandée par le conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels, sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir.

### 5.3. Élection des membres du conseil d'administration

#### 5.3.1. Nomination des officiers pour la période d'élection.

Le président mentionne qu'il agira comme présidente d'élection et M. Jean Lamoureux comme secrétaire d'élection.

#### 5.3.2. Rapport du comité de mise en candidature

M. Lamoureux invite Mme Gladys Harvey, présidente du comité de mise en candidature à nous présenter le rapport.

Avant de vous présenter le rapport, elle rappelle la démarche du profil collectif enrichi.

Conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers* et le *Règlement intérieur de la Caisse*, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de plus de 20 jours, à partir du 19 janvier 2023 de la façon suivante :

- affichage dans tous nos établissements
- diffusion sur nos canaux virtuels (notre microsite, notre page Facebook)

Pour l'assemblée générale de cette année, 5 postes sont à combler et la Caisse a reçu 5 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins.

Comme indiqué dans l'avis d'appel de candidatures, nous vous rappelons que le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif :

- des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants seraient un atout : Droit/Déontologie, Communication et Développement durable
- 3 - 4 femmes et 1 - 2 hommes pour atteindre la parité.
- des membres appartenant aux groupes d'âge suivants : 1 - 2 de 18 - 34 ans, 1 de 50 - 64 ans et 2 - 3 de 65 ans et plus

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse et est disponible à la caisse sur demande. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.



Voici maintenant toutes les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année.

- Mme Joe-Annie Desmeules
- Mme Jany Fortin
- Mme Nathalie Gauthier
- Mme Agathe Girard
- M. Mario J. Harvey

### 5.3.3.Élection

Le président précise que nous avons 5 postes à pourvoir au conseil d'administration et nous avons reçu un nombre de candidatures égal au nombre total de postes à combler.

Il déclare élus :

- Mme Joe-Annie Desmeules
- Mme Jany Fortin
- Mme Nathalie Gauthier
- Mme Agathe Girard
- M. Mario J. Harvey

Il félicite les nouveaux élus.

### 5.4. Précisions sur l'exercice de vote sur les propositions de partage des excédents

Le président rappelle que les membres sont appelés à voter sur la proposition de partage des excédents annuels et les ristournes.

Seuls les membres de plein droit pourront voter par le biais du bouton « mon vote » dans AccèsD ou à partir du lien accessible sur le site Internet de la Caisse. Toute la documentation de référence sera également disponible sur le site (ou sur demande auprès de la Caisse).

Dès la fin de la présentation de ce soir, la période de votation sera ouverte pour les 4 prochains jours. Il sera possible pour les membres de voter jusqu'au 21 avril, à 23h59.

Nouveauté cette année pour les membres n'ayant pas AccèsD, il sera possible d'utiliser la borne de votation, au siège social de la Caisse situé au 600 Collard Ouest, Alma.

Le résultat des votes sera publié sur le site Internet de la Caisse et disponible auprès de la Caisse.

C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle qui a débuté ce soir.

## 6. Fin de la rencontre et remerciements

Le président procède aux remerciements et félicite les membres du conseil d'administration nouvellement élus.

## 7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le CA :

### PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS

96,31 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

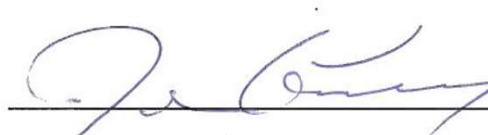
La proposition est alors adoptée.

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 25 avril 2023, à 16h41.



---

Maxime Tremblay, président



---

Jean Lamoureux, secrétaire